



Assemblée générale

UN LIBRARY

NOV 3 1981

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/36/343/Add.1  
26 octobre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Trente-sixième session  
Point 55 e) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Etude de tous les aspects du désarmement régional

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
REPONSES DES GOUVERNEMENTS	
Bulgarie .....	2
Philippines .....	5
République démocratique allemande .....	7

BULGARIE

[Original : russe]

[16 septembre 1981]

1. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie appuie systématiquement tous les efforts visant à l'adoption de mesures concrètes destinées à renforcer la paix et la sécurité internationales, à réduire le danger d'une guerre nucléaire, à freiner la course aux armements persistante, en particulier dans le domaine nucléaire, et à entreprendre un désarmement véritable. Pour progresser dans cette direction, aussi bien les mesures prises au niveau mondial que celles limitées au cadre d'une ou de plusieurs régions pourraient avoir une importance considérable. Dans la conjoncture internationale actuelle, aggravée par les actions de certains milieux impérialistes, les efforts visant à entreprendre un dialogue constructif dans la recherche de moyens de prévenir la guerre, de sauvegarder la paix, de poursuivre et approfondir la détente et la coopération et de réaliser le désarmement revêtent une importance particulière.

2. Dans son attitude à l'égard des différentes approches proposées dans le domaine du désarmement, la Bulgarie s'inspire de l'idée que toutes les formes et méthodes de conclusion d'accords acceptables pour les parties contractantes, sont admissibles si elles peuvent garantir la réalisation de progrès vers l'adoption de mesures efficaces de désarmement, sur la base des principes de l'égalité de la sécurité égale, et de la non-atteinte à la sécurité de quelque partie que ce soit. Dans cette optique, en plus des efforts déployés à l'échelon mondial, l'adoption d'une approche régionale au problème du désarmement pourrait présenter un intérêt certain lorsqu'une telle approche est opportune et que la situation est mûre pour une solution de ce genre, comme c'est le cas, par exemple, en Europe.

3. A cet égard, l'esprit d'initiative des pays de la région intéressée est un facteur essentiel et indispensable pour amorcer un tel processus.

4. Les problèmes de la détente dans la région européenne, le développement du processus de la détente militaire et du désarmement en Europe, se trouvent au centre des préoccupations de la politique extérieure de la Bulgarie. Comme les autres Etats membres du Traité de Varsovie, le Gouvernement bulgare a présenté ces dernières années une série de propositions concrètes tendant au renforcement de la sécurité et de la confiance entre les Etats européens et à l'adoption de mesures de désarmement. Toutes ces propositions et ces initiatives figurent dans les documents du Comité politique consultatif des Etats membres du Traité de Varsovie, dans les documents de programmes et dans les déclarations du parti communiste bulgare et du Gouvernement bulgare, dans les décisions du douzième Congrès du parti communiste bulgare, qui a approuvé sans réserve le Programme de paix présenté aux vngt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Ces propositions et ces initiatives concernent toute leur valeur et toute leur actualité et constituent une base pour des négociations sur tous les aspects du désarmement dans le contexte du continent européen.

/...

5. En l'occurrence, il serait particulièrement important de reprendre dès que possible les négociations sur la limitation des armements nucléaires en Europe, en se fondant sur le respect des principes de l'égalité et de la sécurité égale des parties. Un climat propice à ces négociations pourrait être créé en donnant suite à la proposition de l'Union soviétique de suspendre pendant la durée des négociations toute augmentation quantitative et tout perfectionnement qualitatif des systèmes de missiles nucléaires de moyenne portée installés en Europe par l'Union soviétique et les pays de l'OTAN, y compris des systèmes nucléaires avancés déployés par les Etats-Unis dans cette région.

6. Un progrès dans les négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale contribuerait à atténuer la confrontation militaire sur le continent européen, où son niveau est très élevé. L'ensemble des propositions des pays socialistes constitue une base solide pour la réalisation d'une entente aux négociations de Vienne. Comme on le sait, ce sont ces pays qui, à maintes reprises, ont fait preuve d'une attitude constructive pour rapprocher les positions des parties. La Bulgarie estime que l'évolution des négociations ne doit plus être retardée. De son côté, elle poursuivra ses efforts pour rechercher des solutions qui, sans porter atteinte à la sécurité d'aucune des parties, auraient pour effet d'affaiblir la confrontation militaire en Europe centrale.

7. La Bulgarie encourage activement l'expansion du processus de la détente et de la coopération dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et souhaite que ce processus soit complété par des mesures pratiques dans le domaine de la détente militaire. Elle attache une importance primordiale à ce qu'une entente au sujet de la convocation d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe intervienne au cours de la rencontre des Etats membres de la Conférence paneuropéenne à Madrid.

8. La Bulgarie appuie activement l'idée de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde. Elle se fonde en l'occurrence sur la conviction que cela contribuerait à réduire le danger d'une guerre nucléaire et à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires. Le 7 août 1981, au cours d'une réunion entre dirigeants de parti et d'Etat au plus haut niveau de la République populaire de Bulgarie et de l'URSS qui s'est tenue en Guinée, les participants ont confirmé la position des deux pays en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans plusieurs régions d'Europe, y compris la péninsule balkanique. A cet égard, la réalisation de l'initiative de la Finlande concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe septentrionale représenterait un apport considérable.

9. La Bulgarie approuve l'idée tendant à faire de la Méditerranée une zone de paix stable et de coopération sur une base d'égalité. Elle considère que les mesures proposées par l'Union soviétique en vue de limiter la tension militaire dans la région méditerranéenne constituent une base solide pour la réalisation de cet objectif. Elle salue également la proposition de l'Union soviétique concernant l'ouverture de négociations concrètes sur les mesures propres à accroître la confiance en Extrême-Orient, avec la participation de tous les pays intéressés, et elle espère que les pays de la région accueilleront cette initiative importante avec tout le sérieux qu'elle mérite.

/...

10. En sa qualité de membre du Comité spécial de l'océan Indien, la Bulgarie ne cesse de préconiser activement la convocation à bref délai d'une conférence sur l'océan Indien, la création d'une zone de paix dans cette région. Elle attache beaucoup d'importance également aux propositions faites par l'Union soviétique le 10 décembre 1980 en vue d'assurer la paix et la sécurité dans la région du golfe Persique.

11. L'élaboration et la mise en oeuvre de mesures propres à accroître la confiance pourraient contribuer à renforcer les fondements de la paix et à réaliser des progrès en matière de désarmement dans différentes régions du monde. La Bulgarie salue la proposition de l'Union soviétique tendant à ouvrir des négociations concrètes sur des mesures propres à accroître la confiance en Extrême-Orient, avec la participation de tous les pays intéressés.

12. La mise en application de l'initiative de la République populaire mongole en faveur de l'élaboration et de la signature d'une convention de non-agression et de non-recours à la force dans les relations entre Etats jouerait un rôle important pour le renforcement de la paix et de la sécurité des pays d'Asie et de l'océan Pacifique. La République populaire de Bulgarie juge particulièrement utile l'idée de convoquer à cette fin une conférence des Etats de la région considérée, à laquelle seraient invités à participer tous les Etats membres permanents du Conseil de sécurité.

13. Les mesures de désarmement dont les parties intéressées négocient l'adoption pourraient contribuer sensiblement au renforcement de la sécurité des Etats de la région concernée à un niveau plus bas d'armements et de forces armées ainsi qu'au succès des efforts entrepris en faveur du désarmement à l'échelon mondial. Une condition importante pour la réalisation d'ententes et leur application dans la pratique est l'existence d'une volonté politique chez toutes les parties intéressées. Cela constituerait un progrès concret sur la voie du désarmement général et complet, de la garantie d'une paix durable dans le monde entier et du renforcement de la sécurité internationale.

## PHILIPPINES

[Original : anglais]

[21 juillet 1981]

1. En ce qui concerne l'approche régionale du désarmement, les Philippines approuvent les observations selon lesquelles la façon dont la sécurité est perçue et le degré de préparation militaire sont fondés sur la situation propre à chaque région, et qu'il existe des rapports étroits entre la sécurité régionale et la sécurité mondiale. A cet égard, les profits et avantages liés aux objectifs d'un désarmement régional, à savoir le relâchement des tensions interrégionales, une sécurité mondiale accrue et un désarmement plus large, devraient être évidents.
2. En accord avec la conception développée dans l'étude, les Philippines envisagent le désarmement régional comme un complément nécessaire du désarmement mondial, et considèrent que le premier doit garantir une sécurité non diminuée aux Etats de la région et s'accompagner en contrepartie du respect des intérêts des Etats extérieurs à celle-ci.
3. Par ailleurs, les Philippines prennent note de l'idée formulée dans l'étude selon laquelle des mesures de désarmement régionales peuvent contribuer aux progrès des négociations relatives à des types spécifiques d'armement, compte tenu des particularités de la situation politique et militaire de la région. Le Gouvernement philippin estime que les Etats intéressés devraient expliquer et explorer cette question plus avant.
4. En ce qui concerne le recours à des arrangements ou organismes régionaux en tant que forums pour le règlement pacifique des différends dans le contexte du désarmement régional, les Philippines souhaitent exprimer leur approbation aux dispositions et principes pertinents figurant dans le "Projet de déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux" (A/AC.182/WG/48/Rev.2), et en particulier aux paragraphes 2 et 6 de la partie I et au paragraphe 2 de la partie III. En fait, les Philippines se féliciteraient de la création de tels mécanismes régionaux pour le règlement des différends et le désarmement ou de la conclusion d'un traité général sur le règlement pacifique des différends.
5. En ce qui concerne la définition d'une région comme zone de désarmement, les Philippines expriment leur confiance que la région de l'Asie du Sud-Est pourrait être une région de désarmement où les tensions entre blocs et les rivalités profondes de puissances extra-régionales pourraient être atténuées et réduites.
6. Les tensions qui existent dans la région devraient donc encourager les Etats en faisant partie à considérer attentivement les propositions de désarmement concernant la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone de paix, de liberté et de neutralité, ou en tant que zone exempte d'armes nucléaires. A ce titre, les Etats de la région devraient examiner et appliquer le plus tôt possible des modalités de désarmement appropriées.

/...

7. Sur la question des mesures de désarmement, les Philippines, d'une manière générale, n'éprouvent aucune difficulté à appuyer les diverses initiatives et mesures concernant le désarmement régional et mondial, au nombre desquelles figurent les suivantes :

- a) L'arrêt du perfectionnement qualitatif des systèmes d'armes nucléaires ou de la fabrication de tous types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
- b) L'arrêt de la production et de la mise au point de matières fissiles à des fins d'armements, ainsi que des essais d'armes nucléaires et non nucléaires;
- c) La non-implantation d'armes nucléaires là où il n'y en a pas à l'heure actuelle;
- d) La création de zones exemptes d'armes nucléaires ou la dénucléarisation de la région de l'Asie du Sud-Est;
- e) La réduction des stocks d'armes nucléaires dans la région;
- f) La création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

8. Enfin, pour témoigner de l'appui que les Philippines apportent aux efforts internationaux en faveur d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, les Philippines ont mis en application les mesures suivantes :

- a) Les Philippines se sont toujours opposées à l'introduction et au stockage d'armes nucléaires dans les bases militaires philippines mises à la disposition des forces des Etats-Unis;
- b) Les Philippines sont signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires 1/;
- c) Les Philippines ont signé la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ainsi que les prototypes y annexés.

---

1/ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 729, p. 161.

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

[Original : anglais]

[15 septembre 1981]

1. Réduire le danger de guerre et freiner la course aux armements constituent la tâche la plus urgente de notre époque. De concert avec les autres Etats socialistes, la République démocratique allemande oeuvre en faveur d'accords sur des mesures concrètes de nature à faire cesser la course aux armements et à déboucher sur le désarmement, la prévention de la guerre nucléaire et le désarmement nucléaire étant des objectifs prioritaires.
2. La République démocratique allemande estime que les négociations sur les plans bilatéral, multilatéral, régional et mondial devraient être menées sur une base d'égalité et compte dûment tenu des intérêts de sécurité de toutes les parties, afin de mettre un terme aux préparatifs de guerre et de parvenir au désarmement.
3. La course aux armements qui gagne des régions de plus en plus nombreuses dans le monde provoque une inquiétude croissante. La cause de cette évolution tient aux programmes d'armement des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui ont pour objectif d'acquérir une supériorité militaire. Une véritable hystérie a été suscitée dans le domaine des armements. C'est dans ce contexte qu'il faut considérer la non-prolifération de l'Accord SALT II, qui est pourtant un instrument équilibré. Dans son programme d'armement à long terme de 1978, l'OTAN prévoit une augmentation continue des armements pendant plus de 15 ans. Les dépenses militaires des Etats-Unis d'Amérique, qui s'élèvent à 178 milliards de dollars pendant l'année budgétaire en cours, doivent atteindre 222 milliards l'année prochaine. D'autres pays membres de l'OTAN ont également prévu des augmentations considérables dans ce domaine. Les Etats-Unis exécutent actuellement quelque 450 programmes d'armement, y compris le programme de missiles MX basés à terre et la mise au point et le déploiement de nouveaux types de bombardiers et de sous-marins stratégiques, de nouveaux types d'armes chimiques et de moyens de guerre spatiale. Un nouvel encouragement à la course aux armements nucléaires est la décision des Etats-Unis de fabriquer l'arme à neutrons.
4. Parallèlement à la mise au point et à la fabrication de ces nouvelles armes, des dispositions ont été prises pour les déployer dans diverses parties du monde. Des missiles de moyenne portée qualitativement nouveaux et des missiles de croisière seront implantés en Europe occidentale, cependant que des manoeuvres de l'OTAN en Europe servent à tester la stratégie d'une guerre nucléaire limitée. Les tentatives visant à étendre le domaine d'opération de l'OTAN dans différentes directions, à élargir les pactes militaires existants et à en conclure de nouveaux sont manifestes. La collaboration militaire avec des pays agresseurs tels qu'Israël et l'Afrique du Sud se développe, exacerbant ainsi les conflits dans les régions concernées.
5. Les Etats-Unis et d'autres pays membres de l'OTAN ne cessent d'étendre dans le monde entier leurs bases militaires. Des forces mobiles d'intervention sont prêtes à être déployées à des milliers de kilomètres de leurs frontières et des régions

/...

entières ont été déclarées "régions d'intérêt vital" ou zones de stationnement ou d'étape militaires sans que les intérêts des pays en cause aient été pris en considération.

6. Des bases militaires parsèment l'océan Indien, l'élément central en étant Diego Garcia. La présence permanente de navires de combat des Etats-Unis dans cette zone a été renforcée aussi bien quantitativement que qualitativement.

7. La République démocratique allemande estime que la compétition en matière d'armements doit être limitée sur les plans mondial et régional. Les mesures prises sur ces deux plans seraient interdépendantes et mutuellement complémentaires. La République démocratique allemande appuie les activités en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires, de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle, du non-établissement de nouveaux groupements militaires, de la non-expansion de ceux qui existent déjà et de la restriction du commerce des armes. La République démocratique allemande appuie également les efforts visant à abaisser le niveau des confrontations militaires, à réduire les forces armées et les armements, à réaliser une détente sur le plan militaire, à créer des systèmes de sécurité régionale, à s'entendre sur des mesures de désarmement et des mesures propres à accroître la confiance dans certaines régions.

8. La République démocratique, située au coeur de l'Europe, attache une importance particulière aux progrès dans les domaines de la détente militaire et du désarmement sur ce continent. Les progrès réalisés en Europe dans la voie de la détente sont à présent menacés par des tentatives visant à rompre l'équilibre militaire approximatif existant. Le projet de l'OTAN visant à déployer 572 missiles nucléaires de moyenne portée en Europe occidentale sape la base de la politique de coexistence pacifique et du processus de détente dans cette région, et a des répercussions négatives au niveau mondial pour la paix et la sécurité internationales. Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne\* et président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, a déclaré, au dixième Congrès du parti, que "si l'on veut que la période de paix la plus longue que l'Europe ait connue au cours de ce siècle continue, il faut réussir dans les années 80, à infléchir l'évolution de la situation en faveur du désarmement". Les Etats du Traité de Varsovie ont adopté un ambitieux programme commun de paix lors des sessions de leur Comité consultatif politique, à Moscou et à Varsovie. Ils ont déclaré être prêts à prendre des mesures efficaces pour réduire le danger de guerre et favoriser le désarmement en Europe, sur la base d'une sécurité égale et non diminuée, et ils ont appuyé cette déclaration d'intention par un certain nombre de propositions concrètes. Ils attendent à présent une réaction favorable de l'autre partie.

9. Il est essentiel de réduire progressivement la concentration élevée de forces armées en Europe, sans porter atteinte à l'équilibre militaire actuel.

---

\* Note du traducteur : Sozialistische Einheitspartei Deutschlands (SED).

10. L'Union des République socialistes soviétiques a, à plusieurs reprises, déclaré qu'elle était prête à limiter et à réduire le nombre de missiles nucléaires de moyenne portée. La République démocratique allemande considère que l'application de la proposition soviétique relative à un moratoire sur le déploiement de nouveaux missiles nucléaires de moyenne portée par l'URSS et les pays de l'OTAN, y compris les systèmes avancés des Etats-Unis dans cette région, serait propice pour de fructueuses négociations. Pendant le moratoire, il n'y aurait ni augmentation quantitative ni perfectionnement qualitatif des systèmes d'armes nucléaires déjà déployés en Europe. Ce qui est extrêmement important est le fait que l'Union soviétique s'est déclarée prête à réduire sensiblement le nombre de ses missiles de moyenne portée si les pays de l'OTAN renonçaient à déployer les nouveaux missiles nucléaires en question.

11. Aux négociations de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements, les pays socialistes participants, y compris la République démocratique allemande, ont présenté des propositions importantes en vue d'une réduction équivalente des potentiels militaires existants. Leurs initiatives présentées en juillet et en novembre 1980, qui prenaient largement en considération les positions occidentales, devaient déboucher sur une décision politique en faveur d'un accord sur une réduction initiale, tout en laissant de côté les questions controversées. En retirant unilatéralement 20 000 hommes de troupe et 1 000 chars du territoire de la République démocratique allemande, l'Union soviétique a fait preuve d'une volonté évidente de réduire le niveau élevé de la concentration militaire sur la ligne de démarcation entre les coalitions militaires les plus puissantes du monde. Une réaction positive des pays occidentaux se fait encore attendre.

12. Les mesures propres à accroître la confiance, qui ont fait l'objet d'un accord dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et qui ont été appliquées avec succès depuis lors, sont considérées comme un premier pas vers l'abaissement du niveau de la confrontation militaire et la consolidation du processus de détente.

13. Les Etats du Traité de Varsovie sont prêts à s'entendre sur de nouvelles mesures. Ils ont proposé les mesures suivantes :

- a) Les manoeuvres militaires d'envergure réalisées dans la zone telle qu'elle est définie dans l'Acte final feront l'objet d'une notification, non plus à partir du niveau de 25 000 hommes, mais de 20 000 hommes, et non plus 21 jours, mais un mois à l'avance;
- b) Les mouvements de forces terrestres dans ladite zone feront l'objet d'une notification à partir du niveau de 20 000 hommes;
- c) Les manoeuvres navales d'envergure près des eaux territoriales d'autres Etats participants feront l'objet d'une notification;
- d) Les manoeuvres aériennes d'envergure dans la zone feront l'objet d'une notification et les effectifs participant à des manoeuvres militaires ne dépasseront pas 40 000 à 50 000 hommes.

/...

14. L'Union soviétique, en se déclarant prête à étendre le champ d'application des mesures propres à accroître la confiance à toute la partie européenne de son territoire si les pays occidentaux procédaient à une extension correspondante, témoigne une fois encore d'une approche constructive et concrète. La République démocratique allemande est consciente que ce sont des mesures efficaces de désarmement qui contribueraient le mieux à créer des rapports de confiance stables.

15. La République démocratique allemande estime qu'il est temps de convoquer une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe. Elle se félicite du fait qu'une majorité des Etats participants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe approuvent la convocation d'une telle conférence, et elle s'oppose à toute tentative visant à la retarder. A l'occasion de cette conférence, on pourrait examiner de façon globale et constructive tous les aspects de la détente militaire et du désarmement en Europe et s'entendre aussi bien sur des mesures propres à accroître la confiance que sur des mesures portant directement sur le désarmement. Une expérience positive contribuerait à faire adopter plus facilement les mesures de désarmement régional dans d'autres parties du monde et à favoriser le désarmement lui-même.

16. La République démocratique allemande est en faveur de mesures et d'accords renforçant les fondements politiques et juridiques de l'application du principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force en Europe. Elle estime qu'en s'engageant à ne pas utiliser les premiers des armes nucléaires ou classiques les uns contre les autres, les Etats participants contribueraient sensiblement à réduire le danger de guerre et à renforcer la sécurité et la confiance. Il en va de même pour le non-élargissement des blocs militaires existants en Europe.

17. La République démocratique allemande a toujours préconisé la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et au Moyen-Orient. Mais les régimes d'agression qui s'efforcent de posséder l'arme nucléaire s'y opposent. La République démocratique allemande demande instamment qu'il soit mis fin à toute coopération nucléaire avec ces Etats.

18. Les tentatives visant à créer de pareilles zones dans d'autres régions, par exemple en Europe septentrionale, dans les Balkans et dans la région méditerranéenne, ont pris récemment un certain élan, ce qui ne peut que renforcer la stabilité régionale et la paix et la sécurité internationales.

19. La création d'une zone de paix dans l'océan Indien présenterait une importance considérable. En raison de la militarisation croissante de cette région, du fait des Etats-Unis et de leurs alliés, il paraît urgent de convoquer la conférence sur l'océan Indien que les pays socialistes et non alignés ont demandée. Les raisons avancées par certains Etats pour retarder la tenue de cette conférence ne sont guère convaincantes.

20. Il faut renforcer la sécurité dans la région du golfe Persique. L'Union soviétique s'est déclarée prête à conclure des arrangements sur cette question, à titre de point distinct. Les propositions qu'elle a faites sont concrètes, constructives et visent à stabiliser la situation.

/...

21. La République démocratique allemande considère qu'il est crucial d'éliminer les confrontations militaires et politiques de la région méditerranéenne et de faire de celle-ci une zone de paix durable et de coopération. La proposition présentée par l'Union soviétique tend à ce but. Plus précisément, l'Union soviétique a proposé de conclure des accords sur les aspects suivants :

- a) Extension à la région méditerranéenne des mesures propres à accroître la confiance qui ont fait leurs preuves dans le domaine militaire;
- b) Réduction des forces armées dans cette région;
- c) Retrait de la Méditerranée des navires porteurs d'armes nucléaires;
- d) Non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des pays méditerranéens non dotés d'armes nucléaires;
- e) Obligation pour les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre tout pays méditerranéen qui n'autorise pas le déploiement de ces armes sur son territoire.

Ces propositions visent à éliminer la tension dans cette région et à renforcer la sécurité internationale.

22. L'Union soviétique s'est déclarée prête à mener avec tous les pays intéressés des négociations sur des mesures propres à accroître la confiance en Extrême-Orient. La République démocratique allemande considère que cette proposition est opportune. Sa mise en application atténuerait les tensions et améliorerait la perspective de réaliser des progrès en vue de s'entendre sur des mesures de limitation des armements et de désarmement.

23. La République démocratique allemande est convaincue qu'une intensification des efforts pour faire appliquer des mesures de limitation des armements et de désarmement au niveau régional contribuerait notablement à infléchir l'évolution de la situation en faveur du désarmement et à écarter le risque de guerre pour l'humanité. Cela présuppose des négociations reflétant la volonté de tous les participants de s'entendre sans plus tarder sur des mesures efficaces.

-----